

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-trois**, le **13 avril** à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Christiane **ANDREU**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absente : Mme Monique **RAVOUNA**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – RESIDENCE DU PARC.

Exposé du Président.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de **1.016.124,29 €** en dépenses et en recettes, cette section reprend les écritures suivantes :

A – Dépenses

- Chapitre 011 - Charges à caractère général541.424,29 €.
- Chapitre 012 - Charges de personnel.....204.000,00 €.
- Chapitre 65 – Autres charges courantes 1.000,00 €.
- Chapitre 66 – Charges financières39.000,00 €.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles..... 700,00 €.
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement..... 110.000,00 €.
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections 120.000,00 €.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 2022..... 390.000,29 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges 2.200,00 €.
- Chapitre 70 - Produits des services 87.720,00 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations 48.400,00 €.
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 487.804,00 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **3.301.279,24 €**.

Les dépenses concernent :

- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 39.200,00 €.
- Chapitre 16 – Capital des emprunts et cautions 108.000,00 €.
- Chapitre 21 – Travaux 3.154.079,24 €.

Les recettes concernent :

- Chapitre 001 – Excédent reporté 2022..... 1.673.411,24 €.
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 110.000,00 €.
- Chapitre 040 – Amortissements 120.000,00 €.
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 39.200,00 €.
- Chapitre 13 – Subventions pour réhabilitation..... 1.353.668,00 €.
- Chapitre 16 – Cautions encaissées 5.000,00 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Adopte le Budget Primitif 2023 de la Résidence du Parc tel que présenté dans l'exposé précédent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 17 avril 2023
Le Président,

